

Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 31 janvier 2014

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 13, présents 11, votants 11. Etaient excusés : Mme Edith FAURE et M. Sébastien MIEGGE.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.

Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

A l'ordre du jour :

Coupes de bois et travaux forestiers : intervention de Nicolas LERICHE, Subvention Les Petits Sapins, Débat d'orientation budgétaire, Questions diverses.

Coupes de bois et travaux forestiers : intervention de Nicolas LERICHE

M. Nicolas LERICHE, agent ONF, présente au conseil le programme des coupes pour l'année 2014. A l'unanimité, le conseil accepte le programme des ventes de bois 2014, pour un volume de 1 920.00 m³ de résineux et 1 327.00 m³ de feuillus. Il présente également le programme des travaux 2014. La décision est reportée en février.

Subvention Les Petits Sapins

Monsieur le Maire propose d'accorder une avance de subvention de 3 000.00 € à l'association « Les Petits Sapins ». Le montant de la subvention 2014 sera décidé lors du budget primitif. A l'unanimité, le conseil municipal approuve et autorise le Maire à signer tout document nécessaire au versement de cette subvention. Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la coopération de la commune et des Petits Sapins sera rediscutée.

Débat d'orientation budgétaire

Après une présentation de l'exécution des budgets écoulés et une synthèse de la santé financière de la commune, les orientations proposées dans le cadre du budget primitif 2014 sont les suivantes au niveau de l'investissement :

- la remise en état du terrain suite au plan de reprise des tombes,
- la numérotation des rues.

Questions diverses

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- d'un projet de reconstruction du centre de loisirs d'Echallon qui nécessiterait une cession de terrain à la commune d'Oyonnax : le conseil municipal émet un avis favorable compte tenu que cet avant-projet éloignerait le centre de loisirs des maisons riveraines.

La séance est levée à 23 heures 30.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le - 4 FEV. 2014

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

